

Sujet : [INTERNET] Enquête publique - parc éolien dit « Parc éolien des Pinceaux » - arrêté préfectoral n° 2023-EP-074-IC

De : >

Date : 05/05/2023 à 08:36

Pour : ddt-participations-public@marne.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis favorable à la construction du parc éolien des Pinceaux pour les raisons suivantes :

Le gouvernement souhaite augmenter la part des énergies renouvelables dans la production électrique. Les parcs éoliens ayant, dans tous les cas un impact visuel, il semble plus pertinent de les développer dans les zones géographiques déjà impactées visuellement.

La commune de Drouilly est déjà impactée visuellement par la présence d'éoliennes se trouvant exclusivement sur les communes voisines et n'assurant aucune retombée fiscale ou financière sur la commune. Ce projet engendrerait une rentrée d'argent sur la commune de Drouilly et d'augmenter les rentrées d'argent sur la commune de Pringy, ce qui permettrait aux deux communes d'augmenter la qualité de vie de des habitants par la création de nouvelles infrastructures, d'être plus attractives et d'attirer de nouveaux habitants.

Contrairement aux projets précédents réalisés, ce projet bénéficiera à la totalité de la population de Pringy et pas seulement aux propriétaires par :

- Placements financiers ;
- Participation de l'entreprise à l'enfouissement des réseaux de la départementale ;
- Plantation d'arbres pour limiter l'impact visuel.

D'autre part, ce projet est mené par une entreprise locale de taille moyenne et non par une grosse entreprise.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement,